

## Prévention des risques lors des travaux d'hiver dans le vignoble gersois



Prévention des risques lors des travaux d'hiver dans le vignoble gersois

La CPHSCT du Gers œuvre, depuis 2016, à la prévention des risques professionnels auprès des travailleurs agricoles gersois, dans un souci de préserver leur santé et sécurité, d'amélioration de leurs conditions de travail et également dans une volonté de rendre plus attractif les métiers agricoles.

En ce début des travaux d'hiver dans le vignoble gersois (taille, tombée des bois, liage), les membres de cette instance paritaire (sièges des représentants des FDSEA, EDT, UNEP, CGT-AGRI, FO-FGTA, SNCEA/CFE-CGC) souhaitent mettre l'accent sur **les principes généraux de prévention**, de valeurs essentielles (reposant notamment sur le respect des personnes et le dialogue social) et de bonnes pratiques (article L.4121-2 du code du travail : Eviter les risques ; Evaluer les risques qui ne peuvent être évités ; Combattre les risques à la source ; Adapter le travail à l'homme... .

Au nombre de neuf, ces principes généraux de prévention fixent des axes et des priorités avec des obligations pour l'employeur qui en découlent, notamment en matière de choix d'équipements de travail et d'équipements de protection individuelle.

La taille de la vigne est une activité longue et répétitive qui s'effectue dans des conditions climatiques variables, ce qui doit notamment conduire au choix d'un équipement de travail, le sécateur, qui réduit la pénibilité (sécateur électrique) et doté de sécurité (gants connectés). En tout état de cause, des gants de sécurité doivent être fournis aux salariés pour l'ensemble des travaux d'hiver dans les vignes.

À noter que si le salarié, à titre exceptionnel et avec l'accord de l'employeur, fournit le sécateur, il percevra une prime spéciale d'outillage représentant l'amortissement normal de l'outil utilisé (article 35.1 de la convention collective agricole du Gers).

Il est également rappelé qu'il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres travailleurs.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

↔ Les membres de la CPHSCT du Gers : [cphsct32@laposte.net](mailto:cphsct32@laposte.net)

↔ Le service prévention de la MSA MPS (notamment sur la prévention des risques professionnels) : [rodes.philippe@mps.msa.fr](mailto:rodes.philippe@mps.msa.fr)

↔ Le service de l'Inspection du travail du Gers (notamment sur les conditions d'emploi, de travail et le recours à des entreprises de travaux agricoles) : [oc-ud32.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud32.uc1@direccte.gouv.fr)